

République Française  
Département Sarthe (72)  
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 4 Février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/01/2025.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SINNAEVE Emilie à M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne à M. RICHARD Jean-Yves, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann

A été nommé(e) secrétaire : M. CHARDRON Yann

2025/008 – Demande de subvention DETR - DSIL 2025

M. Le Maire soumet aux Conseillers Municipaux un projet susceptible d'être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sur l'année 2025, à savoir :

« La Réhabilitation de l'éclairage public - Route du Val de Loir et Rue de l'Aumônerie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter** le projet précité, dont le montant prévisionnel s'élève à 11 800.32 € hors taxes ;
- **De solliciter** le concours de l'État
- **D'Arrêter** les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
DETR et /ou DSIL 50 %	5 900.00 €
Fonds propres	5 900.32 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 800.32 €</b>

Et :

- **AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant** à déposer une demande au titre de la DETR et/ou DSIL pour l'opération " Réhabilitation de l'éclairage public Route du Val de Loir et de la Rue de l'Aumônerie" sur l'année 2025,

- **ATTESTE** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- **ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- **ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux précités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 06/02/2025  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
M. CHARDRON Yann